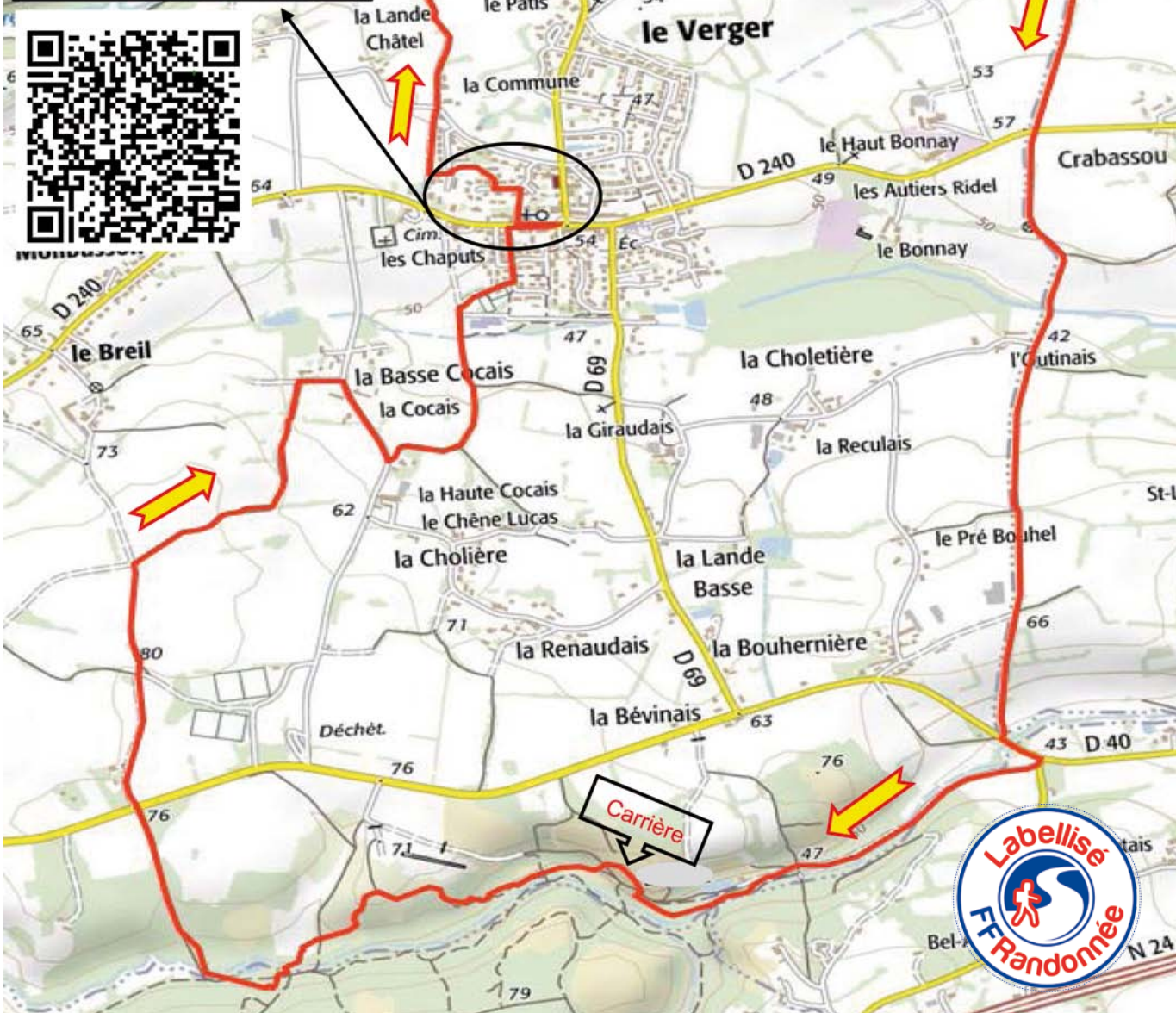




Venez découvrir le

Circuit entre Serein et Rohuel

Balisage jaune
Promenade de 10 km
Durée 2h40



CHARTRE DU RANDONNEUR



Gardons les chiens en laisse

Nous le considérons comme un ami, les animaux sauvages le perçoivent comme un prédateur !

Pour le confort et la sécurité de tous, gardez vos animaux de compagnie en laisse.

Récupérons nos déchets

Le meilleur déchet est celui que nous ne produisons pas.

Choisissez les produits que vous utilisez. Ramassez et ramportez vos déchets avec vous. Soyez volontaire pour préserver notre environnement.

Partageons les espaces naturels

La randonnée n'est pas la seule activité pratiquée sur les chemins.

Partagez l'espace naturel avec les autres activités sportives et restez attentifs aux autres usagers.

Laissons pousser les fleurs

Elles sont plus jolies dans leur milieu naturel que dans un bouquet.

N'arrachez pas de fleur, de bourgeon ou de jeune pousse mais apprenez à reconnaître la faune et la flore dans leur environnement naturel.

Soyons discrets

Les animaux sauvages ne sont pas habitués à entendre nos bruits.

Restez discrets pour avoir une chance de les apercevoir. Ne touchez jamais un jeune animal, sa mère l'abandonnerait.

Ne faisons pas de feu

Le feu représente un danger pour le randonneur et pour la nature.

Respectez les consignes et en cas d'incendie, appelez le 18 ou le 112.

Préservons nos sites

Soyez acteur de la qualité des sites de randonnée !

Un panneau défectueux, un problème de pollution, appeler la Mairie au 02 99 07 92 15. Votre signalement sera traité dans les meilleurs délais.

Restons sur les sentiers

Dans la nature, seul le sentier est le territoire de l'homme.

Restez sur les chemins pour éviter le piétinement des espèces. Ne prenez pas de raccourcis et respectez les espaces fragiles.

UN PEU D'HISTOIRE

Avant la révolution, LE VERGER dépendait de la paroisse de Talensac. Il existait une chapelle dite « primitive » au lieu-dit Le Pâtis, qui fut démolie vers la fin du XV^{ème} siècle à la suite d'un tremblement de terre. Au milieu du XVI^{ème} siècle, plusieurs fidèles obtinrent de l'évêque de St-Malo la permission d'édifier une église, moyennant la perception d'un certain nombre de taxes, dîmes et autres impôts, ainsi que la prise en charge complète du curé aux frais de ses ouailles (gîte et couvert). Ce n'est qu'en 1803 que le territoire de LE VERGER fut érigé en paroisse. Avec son clocher et son porche de plan carré, l'église, dédiée à St-Pierre, est caractéristique des petites églises rurales de la région.

Sources : Archives départementales

...ET D'ACTUALITÉ...

LE VERGER est aujourd'hui une commune de 1 466 habitants située à environ 20 km de Rennes en bordure de la route de Lorient (RN 24).

C'est une commune rurale de 696 ha (dont 30 de roches et de landes) qui bénéficie d'un environnement privilégié.

LA VALLEE DU ROHUEL ET SES LANDES REMARQUABLES

Creusé dans le schiste rouge (affleurant par endroits), le site est d'un grand intérêt botanique et floristique. Constituée de landes rases ou hautes, de boisements mixtes, (pins sylvestres et pins maritimes se mélangent aux feuillus plus communs) et de zones agricoles (petites parcelles délimitées par des haies), la vallée témoigne d'une activité humaine variable selon les lieux et les saisons.

LA BULLIARDE DE VAILLANT

Trouverez-vous cette perle rare de la ZNIEFF ? Protégée par arrêté préfectoral, cette plante grasse rare est de la famille des orpins. Elle mesure de 2 à 6 cm et ses fleurs roses fleurissent de Mai à Août. On la trouve plus fréquemment dans le Massachussets !



Bon voyage !...

INVITATION A LA PROMENADE

Sur le circuit, le relief accidenté favorise les points de vue sur les paysages lointains. En plusieurs endroits escarpés, la vue embrasse tout l'ouest du bassin de Rennes et l'on aperçoit la ville. Se promener le long des sentiers pédestres de Le Verger, c'est aussi découvrir des milieux naturels remarquables et très différents les uns des autres.

VIVRE VOTRE BALADE

Une crête boisée fait la liaison entre la vallée du Serein et la vallée du Rohuel. Vous passerez d'une zone humide très riche à une zone de landes remarquable déclarée ZNIEFF.

MAIS AVANT DE PARTIR QU'EST-CE QU'UNE ZNIEFF ?

C'est une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique, classée par décret ministériel en raison de la richesse et de la fragilité de sa flore et de son paysage. C'est un patrimoine inestimable pour les générations actuelles et futures.

Pour préserver ce site
il faut en respecter la quiétude